

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE**

**GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 24 novembre 2016**

**DELIBERATION N° 183/11/2016 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS URBAINS -  
RAPPORT D'ACTIVITE 2015**

*L'an deux mille seize, le jeudi 24 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 novembre 2016.*

**Présents Titulaires : 44**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 5**

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC à Gaël TABARLY, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES, Gérard ROUTIER à Marc BOURDONCLE, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE.

**Absents Excusés : 2**

Mesdames, Sophie LARAN, Isabelle SOULAYRES.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Marc BOURDONCLE**

**Monsieur Jean-Martial DEJEAN donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), pour l'ensemble des services publics confié à un tiers par convention de Délégation de Service Public ou exploité en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- le rapport, mentionné à l'article L1411-3 du CGCT, établi par le délégataire de service public ;
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L2224-5 ;
- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- le rapport mentionné à l'article L1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Par délibération n°185 du 30 novembre 2012, vous avez confié à la SEMTM dans le cadre d'une convention de délégation de service public, la gestion et l'exploitation du réseau de Transport Urbain de voyageurs pour une durée de 9 ans et 8 mois à compter du 1er janvier 2013 (fin le 31/08/2022). L'avenant n°1 du 2 décembre 2014 a pris en compte la modification de l'offre de référence du service transport, l'ajustement et la correction de certaines conditions et erreurs matérielles de la convention et la prise en compte de l'évolution de la gamme tarifaire.

Les missions principales du délégataire sont :

- ✓ gestion des services de transports publics de personnes sur le PTU du Grand Montauban,
- ✓ mise en œuvre des moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement du réseau dans l'esprit de la DSP,
- ✓ force de proposition et de conseil auprès de l'autorité organisatrice.

Le Grand Montauban :

- ✓ définit la politique des mobilités du territoire,
- ✓ fixe les tarifs,
- ✓ contrôle la gestion de l'exploitant.

Le rapport d'activité 2015 retrace l'exécution de ce service public délégué. Les événements marquants sont :

- la mise en service d'un bus stické aux couleurs du complexe INGREGO,
- les travaux de mise en accessibilité des arrêts « Gare SNCF »,
- la mise en place d'une tarification solidaire visant à faciliter l'accès à la mobilité des moins de 25 ans,
- l'acquisition d'un bus hybride,
- l'extension de la ligne D « Hippodrome – Bressols » et optimisation du réseau de transport scolaire s'agissant des dessertes sur Bressols et Montbeton.

Les chiffres clés 2015 :

- \* Nombre de kilomètres parcourus : 1 600 000 dont 600 000 en sous-traitance.
- \* Parc : 54 véhicules – parc présentant un âge moyen de 9 ans.
- \* Effectif : 52 salariés dont 39 conducteurs avec un taux global de féminisation de 23%.
- \* Réseau :
  - 7 lignes régulières (réseau Le Bus TM) qui couvrent les secteurs les plus denses de l'agglomération.
  - 23 lignes à vocation scolaire (réseau Mousti'K) qui irriguent l'ensemble des quartiers et des communes pour acheminer 3 000 élèves.
  - 1 navette « marché » (Eurybus) qui permet de relier le parking Eurythmie au marché.
  - 1 navette « hyper centre » (COCCI) : électrique et gratuite, elle participe à l'animation de l'hyper centre de Montauban et fonctionne les mercredis et samedis.

- 1 service Transport à la Demande (TAD) (Libellule) qui assure une desserte pour l'ensemble des communes de l'agglomération et des hameaux de Montauban avec un accès toute la journée et toute l'année aux pôles majeurs de Montauban. Souple et dynamique, c'est un service évolutif dans l'espace et le temps constitué de 10 lignes.
- 1 service PMR (Libellule PMR) qui est un service adapté pour les Personnes à Mobilité Réduite. Il offre une solution de mobilité aux personnes en situation de handicap sur l'ensemble de l'agglomération. Ce service effectue des trajets de porte à porte sur les 8 communes du GMCA.
- 1 service location de vélos (Monbeecycle). Ce service a permis de libérer la pratique du vélo. 439 vélos ont été loués en 2015, dont près du quart en longue durée (supérieure à 1 mois).
- 1 service de location garage à vélos lancé en septembre 2014 : « Monbeecycle Park » qui permet aux usagers (abonnés ou non à Monbeecycle) de stationner leur vélo en toute sécurité dans un local clos et sécurisé à la gare de Montauban. Ce service comprend près de 45 places.

Sur le plan économique, l'activité 2015 se solde par une légère perte de - 1 500 € après un bénéfice de + 5 237 € en 2014.

Le chiffre d'affaires d'exploitation (hors contribution GMCA) s'élève à 1 375 K€, en progression de +12% notamment en raison de la révision tarifaire appliquée début 2015.

Le coût d'exploitation, hors sous-traitance, s'élève à 4,4 M€ (+ 1% / 2014) grevé pour près des 2/3 par la masse salariale. En sus, la SEMTM a recours à la sous-traitance pour le transport scolaire pour un montant de 1,6 M€.

En 2015, le coût du kilomètre parcouru assuré en propre par la SEMTM s'élève à 4,48 €.

A noter l'impact substantiel des compensations sociales versées par le GMCA au délégataire (417 K€ ; +10% après +5% en 2014) concernant les titres sociaux gratuits. Ce poste représente d'ailleurs près du tiers des recettes commerciales de la SEMTM.

Par ailleurs, le délégataire perçoit une contribution forfaitaire de la part de la Communauté d'Agglomération pour un montant de 4,6 M€ en 2015, en retrait de -4%.

L'intéressement à reverser par le délégataire à l'autorité organisatrice s'élève à 2 600 € pour 2015.

Les investissements 2015 ont porté essentiellement sur les acquisitions suivantes :

- bus hybride pour 312 000 €
- remplacement d'un moteur pour 12 000 €
- système de vidéo surveillance extérieure du site pour 11 000 €

Depuis 2013, la SEMTM a investi 2,9 M€.

La fréquentation des services a progressé de 0,3% après +6 % en 2014, soit notamment plus de 2,2 M de voyages et une fréquentation du réseau en progression de +71% depuis 2009.

En 2015, l'offre a généré une production de 1,6 M de kilomètres en baisse de 2% en raison de la réduction du service Libellule.

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur ce rapport établi par le délégataire conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du CGCT qui dispose que le délégataire produit chaque année, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Compte tenu de l'importance du document et conformément au règlement intérieur du Grand Montauban, le rapport d'activité 2015 est consultable dans son intégralité sur simple demande au Secrétariat Général du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 15 novembre 2016,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 17 novembre 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2015 « Transports Urbains » présenté par le délégataire « SEMTM ».

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- de prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2015 « Transports Urbains » présenté par le délégataire « SEMTM ».

### LE CONSEIL PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**01 DEC. 2016**

De sa publication le :

**01 DEC. 2016**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,  
Montauban, le 25 novembre 2016

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

